



Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021 À 09H00
PAR VISIOCONFÉRENCE VIA L'APPLICATION ZOOM**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présent(s) :

Benoît JIMENEZ, Président - Didier GUEVEL, Vice-Président - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente - Christiane AKNOUCHE, Vice-Présidente - Jean-Pierre LECHAPTOIS, Vice-Président - Jean-Robert POLLET, Vice-Président - Cathy CAUCHIE, Vice-Présidente - Tony FIDAN, Vice-Président - Roland PY, Vice-Président - Claude TIBI, Vice-Président - Jean-Charles BOCQUET, Vice-Président - Nicole BERGERAT, Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Maurice MAQUIN, Vice-Président

Assistaient également :

Éric CHANAL, Directeur Général - Célia DUBERTRAND, Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY, Directrice Générale Adjointe responsable des projets

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) Bureaux syndicaux :

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 29 mars 2021

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2021

Benoît JIMENEZ présente l'agenda des Élus.

Procédures juridiques

Affaire SIAH/GARSMEUR - Jugement du Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE

Célia DUBERTRAND rappelle le contexte de ce contentieux et informe les membres du Bureau que, dans son jugement du 02 mars 2021, le Tribunal Administratif a conclu à la condamnation in solidum de la commune de MONTSOULT et du SIAH à verser aux consorts GARSMEUR la somme de 6 650,76 € (calcul des intérêts compris). Il a néanmoins été convenu avec la mairie de MONTSOULT, lors de l'initiation du contentieux, s'agissant de travaux réalisés dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage mandatée, qu'en cas de condamnation, le SIAH payerait les sommes sans en demander remboursement à la commune de MONTSOULT.

Le Bureau décide de ne pas faire appel de cette décision.

Marché public de travaux de mise en conformité des branchements d'assainissement en domaine privé sur le territoire de la commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT (Marché n° 11-20-48) - Avis sur l'estimation et les offres

Déborah TANGUY annonce que ce marché concerne les travaux de mise en conformité des branchements d'assainissement en domaine privé sur la commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT afin de procéder aux travaux de suppression des inversions de branchement pour 60 habitations. Le montant prévisionnel a été estimé à 195 000 € HT pour 60 habitations. Cette estimation constitue également le montant maximum du marché.

Les offres qui ont été déposées sont toutes supérieures à l'estimation faite par le SIAH, ainsi qu'au seuil interne des procédures formalisées pour les marchés de travaux, calé sur le seuil des marchés de prestations de services, à savoir 214 000 € HT. Elles restent toutefois bien inférieures au seuil réglementaire de recours aux procédures formalisées pour des marchés de travaux.

Il convient donc de décider si le SIAH souhaite déroger à la procédure interne, à titre exceptionnel compte tenu de l'histoire, de la nature et du contexte de ce marché, et ainsi l'attribuer, ou bien déclarer la procédure sans suite.

Après avoir écouté la présentation des services, le Bureau acte l'attribution du marché au prochain Bureau Syndical.

Éric CHANAL ajoute que lors du prochain Bureau Syndical, des propositions d'assouplissement des procédures internes de passation des marchés publics seront présentées aux membres du Bureau afin de prendre en compte le calendrier restreint de certaines opérations, tout en garantissant la transparence vis-à-vis du Comité Syndical.

Définition de critères de marchés publics :

Marché public de services relatifs aux mesures chimiques, physico-chimiques et biologiques (Marché n° 12-21-69)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 70 % valeur technique, 30 % prix.

Marché public de fourniture de mobilier pour le bâtiment administratif du SIAH (Marché n° 10-21-33)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Célia DUBERTRAND, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 40 % valeur technique, 60 % prix.

Marché public de services relatif au nettoyage des locaux administratifs du SIAH (Marché n° 10-21-34)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Célia DUBERTRAND, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Éric CHANAL précise que les locaux du SIAH sont actuellement entretenus par l'ESAT des Muguets, sous contrat avec OTV, dans le cadre de l'exploitation de la station. Il insiste, dans ce type de marchés publics réservés, au sens du code de la commande publique, sur l'importance d'une présence significative de l'encadrement comme condition sine qua non d'une prestation de qualité.

Jean-Charles BOCQUET informe les membres du Bureau que la commune de SAINT-WITZ a contractualisé avec l'ESAT Pierre MONDOLONI situé à GONESSE pour l'entretien des espaces verts.

Marché public de services relatif au système de téléphonie fixe et mobile du SIAH (Marché n° 10-21-35)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Célia DUBERTRAND, le Bureau définit les critères de pondération suivants :

Lot n° 1 (téléphonie fixe) : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Lot n° 2 (téléphonie mobile) : 60 % valeur technique, 40 % prix.

GÉMAPI

Retour sur la réunion du 1^{er} avril 2021 concernant le projet de création de liaisons douces sur le territoire de la commune de GARGES-LÈS-GONESSE

Déborah TANGUY précise que lors de la présentation du projet de la ville de GARGES-LÈS-GONESSE sur la création de liaisons douces, le SIAH a évoqué la possibilité de transformer les cheminements piétons prévus, au niveau des projets des zones humides, en pistes cyclables.

Demande du Conseil Départemental du VAL D'OISE pour la visite du site du Vignois avec la Commission Départementale de l'Environnement le 27 mai 2021 de 10h45 à 12h00

Déborah TANGUY rappelle que la programmation de la visite du site du Vignois avec la Commission Départementale de l'Environnement a été évoquée lors du Bureau Syndical qui s'est tenu le 29 mars 2021.

Il est procédé au recensement des membres du Bureau qui souhaitent participer à cette visite.

Formation « gestion de milieux humides »

Éric CHANAL précise aux membres du Bureau les conditions de la mise en place d'une formation à la gestion des milieux humides pour les acteurs locaux des sites de Sarcelles Village, dans le cadre de la réouverture du Petit Rosne, et du Vignois à GONESSE suite à la renaturation du Croult.

Cette formation sera dispensée par l'ATELIER CEPAGE, maître d'œuvre du SIAH sur ces réalisations. Le cycle de formation sera dispensé en cinq sessions tout au long des saisons afin d'appréhender les écosystèmes à plusieurs étapes de leur développement. Le nombre de places est limité à 15.

Actuellement, 12 participants sont inscrits, dont des agents de la ville de SARCELLES, un salarié de l'entreprise Pinson (prestataire ville de SARCELLES), un agent de l'Office National Forêt (prestataire SIAH). Aucun agent de la ville de GONESSE n'est inscrit à ce jour.

STATION DE DÉPOLLUTION

Contre-proposition du groupement titulaire du marché de conception-réalisation pour la création de la canalisation de transfert

Déborah TANGUY annonce que le groupement a accepté la participation du SIAH à hauteur de 50 000 euros.

RESSOURCES HUMAINES

Acceptation du dossier de demande d'aide financière exceptionnelle pour le recrutement des apprentis par les collectivités territoriales et les établissements publics

Célia DUBERTRAND informe les membres du Bureau que le Syndicat va bénéficier d'une aide financière exceptionnelle de l'État de 3 000 euros au titre du contrat d'apprentissage en cours avec Nathan MAYENAQUIBY.

Arrivée d'Estibaliz SANCHEZ-GARCIA au sein du service Urbanisme et Milieu Naturel

Déborah TANGUY annonce la prise de fonction d'Estibaliz SANCHEZ-GARCIA au poste de technicienne biodiversité, le 1^{er} avril dernier, ainsi que de Martin VAN BIESBROECK en tant que chargé de mission au sein du service Affaires Foncières.

Éric CHANAL précise le contexte spécifique du service foncier (départ en retraite de Rosy ARROYO et arrivée toute récente de Gwennig DEBURCK, Responsable de service en remplacement de François MIOTTO muté récemment) qui explique l'acceptation par la Direction du SIAH du retour au SIAH de Martin VAN BIESBROECK.

COMMUNICATION

Information concernant le 100^{ème} Congrès de l'ASTEE

Éric CHANAL informe les membres du Bureau que le congrès de l'ASTEE, initialement programmé du 08 au 10 juin 2021, est reporté du 28 au 30 septembre 2021. Éric CHANAL transmettra aux membres du Bureau le programme du congrès dès que celui-ci sera disponible.

Fin de la réunion de bureau à 10h15

Prochaine réunion de bureau lundi 03 mai 2021 à 9h00